

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Présentation pour le débat en séance du Conseil Municipal du 18 février 2021

Le débat d'orientation budgétaire prévu à l'article L2312-1 modifié du CGCT, est l'occasion d'une discussion autour des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Objectifs d'un Débat d'Orientation Budgétaire :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Il est le préalable à l'examen du projet de budget primitif.

Ce rapport donne lieu à débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le rapport comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre.
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comprenant une prévision des recettes et des dépenses.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le budget.

Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En application de la loi NOTRE du 7 août 2015, le présent rapport support du DOB est mis en ligne sur le site internet de la Commune.

Le rapport d'orientation budgétaire revient sur le contexte législatif d'élaboration du budget 2021, marqué par pandémie mondiale du Covid 19 qui a lourdement impactée l'économie mondiale.

1 – LES PERSPECTIVES MACRO ECONOMIQUES

Fin 2019 : apparition en Chine du coronavirus SARS-CoV-2 et en janvier 2020, premiers confinements dans les métropoles chinoises.

2020 : le reste du monde est touché par la pandémie COVID 19

Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

- Chute de l'activité économique au 1^{er} confinement et rebond au troisième trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois très en retrait par rapport à 2019.
- Accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été et réintroduction de mesures restrictives et nouveaux confinements en Europe et aux USA qui pèsent à nouveau sur l'activité du 4^{ème} trimestre.
- Plus de 1,2 millions de décès et plus de 53 millions de cas d'infection à la COVID-19 au niveau mondial
- L'annonce de vaccins constitue une lueur d'espoir pour endiguer la pandémie

En zone euro, on observe une chute vertigineuse du PIB due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité a rebondi pendant l'été 2020 mais demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019.

Les secteurs des transports, de la restauration, de l'hébergement et des activités du tourisme sont durablement affectés. Les pays touristiques (France Italie, Espagne) souffrent davantage que les pays disposant de secteurs manufacturiers (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs étaient au vert mais avec les reconfinements, couvre-feu et nouvelles mesures de restriction, l'activité en zone euro est à nouveau contractée même si les gouvernements, en maintenant l'ouverture de l'école et en préservant certains secteurs d'activité tentent de minimiser l'impact économique.

PLAN DE RELANCE EUROPEEN

Un soutien massif des institutions supranationales a abouti à la mise en œuvre d'un Plan de relance de 750 milliards d'€ en prêts et subventions en plus du programme SURE (100 milliards d'€ destinés à soutenir les programmes de chômage de courte durée) et sur le plan sanitaire un financement de 220 milliards d'€ pour le transfert frontalier de patients là où c'était nécessaire. Un total de 1 350 milliards financés par la BCE avec une politique monétaire très accommodante et des taux d'intérêts très bas. L'objectif : atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Fin 2020, il était prévu que, dans ce contexte, la croissance du PIB en zone euro chute à - 8 % en 2020 pour rebondir à 6% en 2021 sauf difficulté majeure de 3^{ème} confinement.

L'ECONOMIE FRANCAISE

La croissance française devrait rebondir à 5,7% en 2021 sauf 3^{ème} reconfinement après avoir chuté de -10,3% en 2020.

Le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici mi- 2021 pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin de 2022. Le dispositif d'activité partielle a largement été sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € et à 6,6 milliards vers la fin de 2022.

Le gouvernement a accompagné le 1^{er} confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence (soutien aux ménages et aux entreprises, soutien aux secteurs d'activités les plus touchés (tourisme, restauration, aéronautique, automobile...). Le coût de ces mesures est estimé à 470 milliards soit 20% du PIB.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'€ soit 4,3% du PIB financé à hauteur de 40 milliards d'€ par l'Europe. Avec le 2^{ème}

confinement, une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards d'€ de soutien financier a été répartie sur les programmes mis en place antérieurement.

Total budget état 2021

488,8 Milliards € en dépenses nettes et 296,1 Milliards € en recettes nettes

Dettes publiques 2020 : 2 431 Milliards € soit 117,5 % du PIB

Prévisions dettes publiques 2021 : 2 798 Milliards € soit 116,2% du PIB

PIB 2019 : 2 425 Milliards d'€

Prévisions PIB 2020 : recul escompté de 9 % par rapport à 2019

Prévisions PIB 2021 : retour à la situation 2019 en fin d'année 2021

Inflation :

2019 : 1,1 % 2020 : 0,5 % prévisions 2021 : 0,6 %

Dépense publique :

2019 : 54% du PIB 2020 : 62,8 % du PIB Prévisions 2021 : 58,3 % du PIB

2 - LE CONTEXTE NATIONAL D'ELABORATION DU BUDGET 2021

La crise sanitaire devrait avoir un impact durable sur les finances publiques.

La Loi de Finances 2021 (LF 2021) est largement consacrée à la relance de l'activité économique et de l'emploi. 22 milliards de décaissements sont prévus en 2021 pour le plan de relance. La France va émettre un montant record de 260 milliards d'euros d'obligations à moyen et long terme.

Ce plan de relance comprend trois axes :

- Ecologie (18,4 milliards d'euros)
- Compétitivité des entreprises (6 milliards)
- Cohésion sociale et l'emploi (12 milliards).

Au total, cette mission représente 36,4 milliards d'euros et vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Les objectifs du budget 2021 de l'Etat :

1. Une croissance de 8 %
2. Un déficit public de 6,7 %
3. Un taux de dépenses publiques de 58,3 %
4. Une perte de 202 milliards d'euros de PIB en 2020
5. Un taux d'endettement de 116,2 %
6. Un niveau d'emprunts record de 260 milliards d'euros
7. Une charge de la dette... en baisse, à 37,1 milliards
8. Un taux de prélèvements obligatoires de 43,5 %
9. Des dépenses « vertes » à hauteur de 38 milliards d'euros
10. Une hausse de 8 % du budget de la Justice

Projets règlementaires envisagés par l'Etat :

- **La baisse du taux national de CVAE** (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) à 0,75% au lieu de 1,5 % et diminuer la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) (- 1,54 milliard d'euros) acquittée par les entreprises, en agissant sur les modalités de calcul des bases notamment sur les établissements industriels (valeur locative) et sur le dynamisme de ces impositions (modalités de révision).
- **Plafonner la Contribution Economique Territoriale (CET)** à 2 % de la valeur ajoutée produite (contre 3 % en 2020), possibilité d'exonération temporaire de CFE (Cotisation Foncière Entreprises) et de CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) par les collectivités locales, possibilité de décaler l'entrée dans l'imposition à la CFE des nouveaux investissements fonciers des entreprises
- **La poursuite des dégrèvements de taxe d'habitation**
- **L'application progressive de la date d'entrée en vigueur du FCTVA** dès 2021 à partir de son imputation comptable et non de sa nature juridique
- **Nationalisation de TCFE** (Taxe sur la consommation finale d'électricité)

Le grand axe de la LF 2021 est de donner au secteur public territorial les moyens d'être les acteurs de la relance. Le secteur public représente 55% de l'investissement public. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement en construisant le monde de demain autour des grands thèmes que sont la transition énergétique et écologique, les nouvelles mobilités, la santé et le sport, et plus généralement l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires. Celle-ci se traduira, d'une part, par la déconcentration de crédits auprès des préfets de départements et de régions, d'autre part, par un copilotage du plan de relance avec les régions, via la mise en place de comités régionaux de pilotage et de suivi.

Baisse de la fiscalité économique locale en 2020 :

Les entités publiques sont fortement touchées dans leurs finances par la crise car le secteur public territorial subit les « effets de bord » de la crise et perd 10 milliards d'euros de fiscalité économique locale portant sur les impôts dits de production. L'Etat veut favoriser les relocalisations d'entreprises et améliorer l'attractivité de la France. La fiscalité locale devient une variable d'ajustement au détriment des collectivités locales.

De façon générale, les recettes réelles de fonctionnement et la capacité d'autofinancement des collectivités locales ont diminué.

La crise sanitaire a entraîné une augmentation des dépenses des collectivités locales et une diminution de leurs ressources

Les recettes fiscales et non-fiscales des collectivités locales ont été affectées dès 2020. D'une part, les ménages et les entreprises ont à la fois réduit leur niveau de consommation et repoussé leurs décisions d'investissement ce qui a eu un effet immédiat sur le produit de certains impôts, notamment les droits de mutation à titre onéreux (- 10 %) mais également sur les recettes domaniales et tarifaires. D'autre part, la mise en œuvre du chômage partiel a entraîné une contraction des recettes de versement mobilité (- 8 %) puisque les indemnités versées aux salariés n'y étaient pas soumises.

Il a été démontré que les collectivités locales ont dû faire face à un surcroît de dépenses nettes évalué en moyenne à + 7,7 euros par habitant pour les communes.

A Guémené-Penfao, le montant total des dépenses Covid est estimé à 50 109 euros soit 9,13 €/ habitant.

Quel soutien de l'État aux collectivités en 2021 ?

L'année 2021 sera marquée par la stabilisation des concours financiers de l'Etat, qui s'établiront à 50,3 milliards d'euros.

La DGF sera stable en 2021 avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc local et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. En son sein, les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmenteront chacune de 90 millions d'euros.

Les dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élèveront respectivement à 1,046 milliard et 570 millions d'euros.

Réforme de la Taxe d'Habitation :

- 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste due.
- En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

La suppression définitive de cet impôt pose naturellement la question de sa compensation.

Dès 2021, les communes se verront transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, répartie par application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation. Le coefficient correcteur de Guémené-Penfao est de 1,2360557813.

Des pertes de recettes non compensées limiteront la capacité de rebond des collectivités

La Loi de Finances 2021 n'accorde donc que partiellement aux collectivités locales les moyens de participer à l'effort de relance. Celles-ci feront face à une baisse de l'autofinancement et donc de leur investissement. En ces débuts de mandats, la volatilité des recettes et les « trous d'air » attendus en 2021 et 2022 rendent difficile l'élaboration de programmations pluriannuelles d'investissement. D'autant que les évolutions de la pandémie pourraient invalider les prévisions économiques sur lesquelles repose cette LF.

3 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

Guémené-Penfao et Redon Agglomération

- Eau Potable, Assainissement et Gestion des Eaux Pluviales urbaines :

En 2020 est intervenu le transfert budgétaire et comptable de la compétences assainissement à l'issue des opérations de l'exercice 2019 à Redon Agglomération et le transfert intégral des résultats de clôture du budget assainissement, constatés au 31 décembre 2019, au budget annexe assainissement de REDON Agglomération.

Les biens mobiliers et immobiliers liés à cette opération ont de leur côté fait l'objet d'une mise à disposition au bénéfice de Redon Agglomération. La commune de Guémené-Penfao ne dispose donc plus en 2021 de budget assainissement.

- Fonds perçus par la commune en provenance de Redon Agglomération

Guémené-Penfao	2018	2019	2020
FPIC Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	100 425,00 €	101 104,00 €	101 227,00 €
Attributions de compensation	129 560,00 €	127 350,95 €	116 738,38 €
Fonds de concours	130 301,00 € <i>dont 70 048,00 € en fonctionnement</i>	113 421,61 € <i>dont 63 421,61 € en fonctionnement</i>	0,00 € (78 630,75 € attendus en 2020 non perçus en date du 31/12/2020)

Pour ce qui est de la Commune de Guémené-Penfao, on s'attend à un maintien global des dotations (chapitre 74). Cette stabilisation s'accompagne d'un effort de solidarité de l'Etat envers les collectivités les plus fragiles avec la poursuite du renforcement de la péréquation verticale en 2021.

S'agissant des variables d'ajustement, la **Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle** des communes (DCRTP) et les **Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle** (FDPTP) sont maintenus à leur niveau de 2020 soit 13 274,00 € pour la dotation de compensation pour la réforme de la TP et 29 707,00 € pour les fonds départementaux de péréquation de la TP.

Compensation de la Taxe d'Habitation

A compter du 1^{er} janvier 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales devient un impôt d'Etat et les communes continuent de percevoir le produit relatif à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et la taxe sur les logements vacants. Il y aura une réaffectation des ressources en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera opéré vers les communes. Le taux départemental Loire Atlantique 2020 qui est de 15% s'ajoutera au taux communal de TFPB de 2020 et le taux majoré deviendra le taux de référence pour le vote des taux de 2021.

Le taux de référence 2021 pour Guémené-Penfao sera donc de 43,04%.

Sera ensuite mis en œuvre un mécanisme de compensation financière reposant sur l'application d'un coefficient correcteur.

Les communes pourront voter pour 2021 uniquement les taux de taxes foncières. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste gelé jusqu'en 2023.

La **Dotation Nationale de Péréquation**, dont la disparition avait été annoncée (avec intégration d'éléments au sein d'autres dotations telles que la DSR) est finalement maintenue jusqu'à nouvel ordre :

Guémené-Penfao	DNP perçue	Baisse DNP de N sur N-1
2016	196 513,00 €	- 7 359,00 € soit -3,61 %
2017	189 316,00 €	- 7 197,00 € soit -3,66 %
2018	182 926,00 €	-6 390,00 € soit -3,40 %
2019	182 746,00 €	-180,00 € soit -1,00 %
2020	182 925,00 €	+179,00 € soit +0,99%

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** est, depuis 2019, quasi stabilisée après 4 années de baisse entre 2014 et 2017. Petite baisse de 500€ entre 2020 et 2019.

Guémené-Penfao	DGF perçue	Contribution au redressement des Finances Publiques (Jusqu'en 2017)	Baisse DGF de N sur N-1
2013	1 060 238,00 €		
2014	1 032 387,00 €	- 34 311 €	- 27 851,00 €
2015	954 934,00 €	- 86 488 €	- 77 453,00 €
2017	827 172,00 €	- 46 611 €	- 45 253,00 €
2018	820 393,00 €	Pas d'écrêtement, mais baisse de population INSEE - 76 habitants	- 6 779,00 €
2019	813 625,00 €	Pas d'écrêtement, mais baisse de population INSEE - 16 habitants	-6 768,00€
2020	813 174,00 €	Pas d'écrêtement, mais baisse de population INSEE - 14 habitants	-451,00 €

Cette stabilisation s'accompagne d'un effort de péréquation avec les collectivités les plus fragiles avec la poursuite de la péréquation verticale en 2021.

L'augmentation de la **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** permet un maintien des recettes du chapitre 74. Elle est composée de 3 éléments : une fraction bourg centre, une fraction péréquation, et une fraction cible :

Guémené-Penfao	Fraction Bourg centre	Fraction péréquation	Fraction cible	Total DSR	Progression DSR de N sur N-1
2014	218 515 €	140 521 €	69 988 €	429 024 €	+ 30 473 € soit + 7,65%
2015	253 298 €	151 615 €	110 810 €	515 723 €	+ 86 699 € soit + 20,21 %
2016	270 825 €	160 903 €	145 367 €	577 095 €	+ 61 372 € soit + 11,90 %
2017	292 577 €	171 758 €	213 441 €	677 776 €	+100 681 € soit + 17,45 %
2018	294 562 €	176 135 €	235 776 €	706 473 €	+ 28 696 € soit + 4,23 %
2019	304 358 €	176 773 €	244 727 €	725 858 €	+ 19 385 € soit + 2,74 %
2020	318 407 €	178 273 €	283 648 €	780 328 €	+ 54 470 € soit + 7,50 %

Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun, voient leurs niveaux historiques reconduits en 2021, témoignant de l'effort de l'Etat pour soutenir l'investissement local :

- **Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL)**
- **Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)**

Les orientations budgétaires 2021 sont celles d'un budget de début de mandat. L'année 2020, marquée par la crise sanitaire a été une année de renouvellement des équipes municipales avec une installation du nouveau Conseil Municipal retardée au mois de juin 2020.

2021 sera marquée par le lancement des projets du programme du mandat, tant en termes d'études à réaliser que de démarrage effectif pour certains.

La municipalité actuelle ambitionne en 2021 de mener une action dynamique, réfléchie et concertée dans une logique d'investissements qu'il convient de déterminer en les priorisant après détermination d'une enveloppe globale. Par ailleurs, des engagements sont envisagés pour la réalisation d'actions de proximité qui confortent l'attractivité de la ville dans sa dynamique communautaire. Les prévisions budgétaires s'inscrivent également dans un contexte de réformes et de plan de relance mis en place par l'Etat.

Sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté, le débat permettra au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif, et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

ANALYSE
DE LA SITUATION
FINANCIERE
DE LA COMMUNE
DE GUEMENE PENFAO

EVOLUTION PAR CHAPITRE DES DEPENSES ET DES RECETTES SUR LES 6 DERNIERS EXERCICES

Chapitres		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	
DEPENSES	11	charges à caractère général	1 123 548,38 €	1 181 361,60 €	1 119 614,87 €	1 300 000,00 €
	12	charges de personnel	1 641 715,53 €	1 656 044,32 €	1 951 683,97 €	2 000 000,00 €
	65	charges de gestion courante	807 711,87 €	784 660,98 €	637 930,92 €	650 000,00 €
	66	charges financières	89 399,08 €	75 771,15 €	65 696,64 €	40 000,00 €
	67	charges exceptionnelles	5 778,79 €	2 248,00 €	2 226,40 €	0,00 €
	14	atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES		3 668 153,65 €	3 700 086,05 €	3 777 152,80 €	4 100 000,00 €
	042 : Ecritures d'ordre		341 805,60 €	391 549,20 €	353 963,25 €	370 000,00 €
	TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 009 959,25 €	4 091 635,25 €	4 196 592,96 €	4 480 000,00 €

RECETTES	70	produits des services	178 976,84 €	179 198,08 €	285 103,42 €	320 000,00 €
	73	impôts et taxes	2 505 789,56 €	2 544 817,86 €	2 478 305,62 €	2 530 000,00 €
	74	dotations et participations	2 141 117,39 €	2 033 116,64 €	2 292 753,50 €	2 200 000,00 €
	75	autres produits de gestion courante	151 743,28 €	142 445,11 €	146 391,96 €	160 000,00 €
	13	atténuation de charges	13 635,88 €	63 188,33 €	33 234,09 €	0,00 €
	76	Produits financiers	812,13 €	544,45 €	260,32 €	0,00 €
	77	produits exceptionnels	19 656,52 €	149 278,02 €	28 319,83 €	1 000,00 €
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 011 731,60 €	5 112 588,49 €	5 264 368,74 €	5 300 000,00 €
	042 : Ecritures d'ordre		24 531,05 €	15 459,93 €	11 138,39 €	2 000,00 €
	TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 036 262,65 €	5 128 048,42 €	5 275 507,13 €	5 320 000,00 €
002	REPORT N-1 (Excédent = recette)	437 682,25 €	463 986,19 €	551 426,29 €	710 000,00 €	
TOTAL GLOBAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 473 944,90 €	5 592 034,61 €	5 826 933,42 €	6 040 000,00 €	

* 1 028 973,98€ d'excédent de fonctionnement budget assainissement + 93 283,14€ subvention d'équilibre au budget Résidence de

** dont 1 028 973,98€ d'excédent de fonctionnement budget assainissement

Résultat excédentaire de fonctionnement

2020	<i>Données provisoires au 12/02/2021</i> <i>Compte Administratif non arrêté</i> 2 107 633,14 €
2019	1 912 921,28 €
2018	1 558 118,04 €
2017	1 711 497,36 €
2016	1 500 399,00 €
2015	1 464 000,00 €

A noter :

Chapitre 011 - Dépenses diverses charges à caractère général

Diminution des dépenses de fonctionnement entre 2020 et 2019 de 9,36 % sur ce chapitre, soit en valeur : -113 064,00 €

Cette baisse se répercute de façon significative sur les comptes impactés par la crise sanitaire à savoir :

- Le compte 6233 : (foires et exposition) non utilisé en 2020
- Le compte 6232 : (fêtes et cérémonies) enregistrant une baisse de 47 159 €
- Le compte 6283 : (nettoyage de locaux) qui enregistre une baisse de 18 417€ en 2020 car le prestataire extérieur IHP a été moins sollicité en période de fermeture d'équipements collectifs
- Le compte 60623 : (alimentation) - 5 038 € du fait de l'absence de festivités, de camps d'été.
- Le compte 60621 : (Combustibles) enregistre une diminution de couts de -36 617 € qui s'explique à la fois par une baisse de consommation pendant les périodes de confinement mais aussi par les avenants au contrat Engie qui ont généré sur 2020 des avoirs pour un montant total de 22 395 €
- Le compte 6237 : (Publications) baisse de 5504 € du fait de l'absence de publication (Bulletin / gazette) en période électorale.

D'autres comptes sont marqués par une hausse qui peut également être imputée à la pandémie pour la plupart :

- le compte 60636 (vêtements de travail) qui affiche une hausse de 2073€
- le compte 60631 (fournitures d'entretien) qui augmente de 19 867€.
- le compte 6231 (annonces et insertions) augmente de 2868€ (diffusion offres médecins, marché assurances et divers décès)
- le compte 61521(Terrains) note une augmentation de 12 238€ liée à des entretiens de terrains plus nombreux, nouveaux ou exceptionnels par rapport à 2019 (plantation mécanisée de bulbes, haies bocagères, regarnissage terrain de foot...)

Chapitre 012 - Dépenses de personnel

Le « 012 » représente en 2020, 42,93 % des dépenses réelles de fonctionnement. En déduisant les « Atténuations des charges » au chapitre 013 de la valeur 2020 de ces charges (15 719,59€) ce taux est ramené à 42,61% soit une masse salariale atténuée de 2 173 946,41€. Ce taux demeure inférieur au ratio moyen de notre strate population qui est de 52,3 % mais est faussé cette année par l'impact du compte 67.

Hors compte 67, (*Charges exceptionnelles*), le ratio serait de 53,77%, revu à la baisse avec l'impact des atténuations de charges soit 53,37%. En effet, le compte 67 enregistre à titre exceptionnel 1 028 973,98€ d'excédent de fonctionnement budget assainissement + 93 283,14€ subvention d'équilibre au budget Résidence de la Croix Verte et ce montant gonfle nos dépenses réelles de fonctionnement par le côté exceptionnel de la situation.

Hausse + 3,72 % soit en valeur + 78 629 € entre 2019 et 2020 qui s'explique comme suit :

- le compte 6218 (personnel extérieur) augmente de 6255 € du fait du succès de l'opération « argent de poche », de la mise sous plis dans le cadre des élections municipales et des interventions des crieurs du marché d'été (charges sociales des artistes « GUSO »).
Il avait été décidé au DOB 2019 de rationaliser les recours fréquents à des recrutements extérieurs sur des prestations ménage mais la crise sanitaire a changé la donne.
- Même constat sur le compte 64131 (rémunération des non titulaires) qui augmente de 8171€ du fait de la pandémie (prestations de renforts dans les écoles, activités périscolaires, restauration notamment pour le ménage)
- Le compte 64118 (autres indemnités) augmente de 15 118€ du fait de variations à la hausse de régime indemnitaire à destination de quelques agents
- On observe également une hausse du cout des cotisations sur les comptes 6455 (Cotisation assurances personnel), 6451 (URSSAF) et 6453 (Caisses de retraite), respectivement de 12 508 €, 4 465 € et 4 213 €.
- Le compte **64111** (rémunération des titulaires) : la hausse de 5 229 € s'explique essentiellement par les avancements de grade et d'échelons des agents.

Des baisses sont à noter sur les comptes suivants :

- Le compte 6184 : (formations) enregistre une baisse de 4511,61€ entre 2020 et 2019 du fait des périodes de confinement. Ont été privilégiées les formations obligatoires pour les agents techniques et les formations informatiques pour l'ensemble du personnel, notamment Outlook, pour permettre à chacun d'utiliser au mieux les outils internes.

Evolution des charges de personnel	Etat du chapitre 12	Dépenses réelles fonctionnement	% Masse salariale sur DRF
CA 2014	1 493 243 €	3 443 091 €	43,37%
CA 2015	1 641 716 €	3 668 154 €	44,76%
CA 2016	1 656 044 €	3 700 086 €	44,76%
CA 2017	1 951 684 €	3 777 153 €	51,67%
CA 2018	2 091 436 €	4 105 029 €	50,95%
CA 2019	2 111 037 €	4 045 134 €	52,19%
CA 2020	2 189 666 €	4 071 915 € *	53,37%

* hors budget assainissement destiné à être transféré à Redon agglomération

Chapitre 65 - Dépenses « Autres charges de gestion courante »

Le chapitre affiche un solde réalisé en 2020 de 613 997,16 € soit une diminution de 5,71%

- Certains comptes avaient été provisionnés mais n'ont pas été utilisés en 2020 comme le compte 6536 (frais de représentation) ou le compte 6532 (frais de mission) car les salons et autres manifestations extérieures de représentation ont été reportés.
- Le compte 6535 (formation des élus) a été peu provisionné (2 171€) alors même que la volonté politique était en début de mandat de former les élus au fonctionnement du secteur public mais les conditions sanitaires ont freiné cet élan (prévisions 25 000€)
- Baisse (- 1 427,69€) également au niveau du compte 6541 (admission en non-valeur) du fait de la reprise en 2019 du dossier Gestion des impayés sur les 4 dernières années.
- Baisse de 37 102,91€ entre 2020 et 2019 sur le compte 65 548 due à un retard de facturation de la contribution par la commune à l'entente Voirie. Le dernier tiers n'a pas été facturé.

Enregistrent une hausse :

- Le compte 6558 (autres charges de gestion courante) enregistre une hausse de 3 501€ sur les travaux liés au Sydela pour la maintenance et l'entretien de l'éclairage public, extension ou enfouissement de réseau, effacement de réseau téléphonique
- Le poste 6553 Service Incendie connaît une hausse de 7 769€ entre 2020 et 2019 due principalement à la cotisation SDIS (augmentation globale de 33% répercutée sur 5 ans) qui porte la cotisation annuelle à 140 369 € soit une augmentation de 5,8% par rapport à 2019.
- Dans ce chapitre sont également comptabilisées, notamment, les dépenses liées aux subventions aux associations et écoles, ainsi qu'à divers syndicats et organismes, qui pour certaines, augmentent régulièrement.

Chapitre 66 - Dépenses « charges financières »

Hausse de 5 845,06 € sur ce chapitre soit une augmentation de 9,3%. C'est sur ce chapitre que nous payons les intérêts d'emprunts. En juillet 2019, l'emprunt de 1 200 000 € lié à la construction de la nouvelle école a été débloqué et 2020 représente l'année de remboursement complet sur une année entière. 2019 n'avait été impactée qu'au prorata temporis.

Chapitre 67 - Dépenses « Charges exceptionnelles »

Hausse exceptionnelle du chapitre de 264% soit 1 025 090,61 € qui s'explique comme suit :

6748 : autres subventions exceptionnelles. Le compte inclut la subvention d'équilibre de 93 282,14 € qui permettra de clôturer l'opération « Lotissement de la Croix Verte ».

678 : autres charges exceptionnelles. 2020 est une année exceptionnelle car ce compte enregistre l'excédent de fonctionnement de 1 028 973,98 € correspondant au transfert de trésorerie du budget Assainissement 2019 à Redon Agglomération.

Chapitre 70 – Recettes « Produits des services »

Sur ce chapitre sont comptabilisées, pour l'essentiel, les recettes liées au remboursement de la taxe d'ordure ménagère par les locataires de la Commune, aux concessions des cimetières, aux redevances liées à l'occupation du domaine public, aux régies, aux taxes de séjour pour les campings, fermages, et

repas des cantines facturés aux parents ainsi que les prestations liées au service enfance-jeunesse, centre de loisirs et périscolaire.

Sur le chapitre 70 qui est généralement stable ou en hausse, on note une baisse de 30% soit en valeur – 95 663 € par rapport à 2019.

Cette dernière, liée à une baisse de fréquentations sur nos prestations habituelles (loisirs, périscolaire, cantine, office du tourisme) est majoritairement imputable aux comptes suivants :

70632 (redevances à caractère de loisirs – Animation jeunesse) : - 9 855€

7067 (redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement) : - 67 528€

70655 (autres prestations de services) : - 6 276€

70878 (par d'autres redevables) : - 11 474€ mises à disposition – remboursement des postes Office de Tourisme et Agence Postale de Beslé – fermages- et participations d'autres collectivités au TAP, ALSH En 2020, l'acompte de 40% habituellement demandé aux communes extérieures n'a pas été sollicité. La participation sera facturée au réel en mars 2021 mais il faut s'attendre à une baisse importante par rapport aux années sans crise sanitaire. Le montant habituellement attendu avoisine 10 000€.

7088 (autres produits d'activités annexes type Secrétariat Inter Associations) : - 2 101€

La lutte contre les dépôts sauvages est en action depuis 2019. Les produits issus de la verbalisation de ce comportement délictuel sont portés au crédit du compte 70 878 (produits de services par d'autres redevables) : 2 280€

D'autres comptes sont en hausse :

Le compte 70311 (concessions dans les cimetières) : + 4 027€

Le compte 70323 (redevance d'occupation du domaine public) : +13 401€. Ce delta s'explique par la perception en 2020, sur une même année des redevances Orange (téléphonie) pour occupation du domaine public sur 2 ans soit 2019 et 2020.

Chapitre 73 – Recettes « Impôts et taxes »

Ce chapitre est passé de 2 643 025 € en 2019 à 2 727 934,65 € en 2020 soit une augmentation de 3,21%. Parmi les recettes de ce chapitre le produit des impôts directs (73 111) sans variation des taux communaux, évolue du fait de l'augmentation des bases.

Compte 73111

2012	1 872 000,00 €		
2013	1 932 000,00 €	+ 60 K€	
2014	1 955 000,58 €	+ 23,5 K€	
2015	2 065 000,10 €	+ 109,5 K€	
2016	2 050 000,10 €	- 15 K€	Baisse imputable notamment aux exonérations de certains contribuables sur la TH
2017	2 098 000,20 €	+ 48,1 K€	Revalorisation des bases
2018	2 133 000,90 €	+35,7 K€	Réforme partielle de la TH avec revalorisation des bases + indexation sur l'inflation constatée sur la dernière année
2019	2 233 000,00 €	+99,1 K€	Poursuite de la réforme de la TH
2020	2 298 000,00 €	+65 K€	Poursuite de la réforme de la TH et effets revalorisation des bases fiscales (Ecofinances) + compensations

Autres principales ressources comptabilisées dans ce chapitre :

- **Attribution de compensation de Redon Agglomération (compte 73211) :** Le montant 2020 est identique au montant 2019, soit 127 350€ contre 129 560€ en 2018 (baisse de 1,73% due au transfert des transports scolaires en 2018 à Redon Agglo). Redon Agglo bénéficie au 1^{er} janvier 2020 du transfert obligatoire des compétences eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines imposée aux communautés d'agglomération du fait de loi NOTRE.
- **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR et compte 73 221).** Suite transfert de la taxe professionnelle (stable depuis 2015) montant 2020 : 34 375 € identique à celui de 2019.
- **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, FPIC (73223) :**
La loi de finances pour 2012, en l'instaurant, prévoyait une « montée en charge » progressive jusqu'en 2016, et cela a été le cas.
Le FPIC 2016 notifié s'élevait à 108 205 €, avec en parallèle une baisse des Fonds de concours. Pour mémoire, le FPIC était stable depuis 2016. (2016 : 108 205 €, 2017 : 101 335 € et 2018 : 101 335€). L'année 2020 enregistre un FPIC de 101 227 € contre 101 104 € en 2019 soit une hausse de 123€ (+0,12%)

Des Fonds de concours sont également versés par Redon Agglomération (113 421 € en 2019, 130 301 € en 2018, 151 580 € en 2017). En 2020, 78 630,75 € ont été attribués à la commune mais n'ont pas encore été perçus.
- **Taxe additionnelle aux droits de mutation (7381),** ressource variable selon les ventes immobilières constatées chaque année sur la commune. Son montant 2020 s'élève à 162 408,19 contre 135 098,00 € en 2019 soit une augmentation de 20,21% équivalent à 27 310 €.
- **Les droits de place (7336) :** Baisse de fréquentation du marché depuis 3 ans, accentuée avec la pandémie : 3 365,50 € en 2020, 4 849 € en 2019, 5 006 € en 2018. La gratuité du marché a été accordée aux exposants lors du 1^{er} confinement.
- **Autres taxes diverses (7388)** correspondant au versement départemental en lien avec les taxes forfaitaires sur terrains devenant constructibles. La commune n'a rien perçu en 2020, comme en 2018 et en 2017. En 2019, le compte enregistre 4 317 € (taxe forfaitaire sur terrains devenant constructibles)

Chapitre 74 – Recettes : Dotations et participations

Ce chapitre en baisse gère de 0,98% (2 180 628,17 € contre 2 206 612 € en 2019) est alimenté essentiellement par la DGF en baisse. Elle s'élève à 813 174 € en 2020 contre 813 625 € en 2019 et 820 393 € en 2018, la DSR en hausse : 780 328€ en 2020 contre 725 858 € en 2019 et 706 473 € en 2018 et la DNP qui s'élève en 2020 à 182 925€ contre 182 746€ en 2019 et 182 926€ en 2018.

C'est également là qu'apparaissent les Fonds de Concours fonctionnement de Redon Agglomération (compte 74 751) pour l'entretien de la voirie et les équipements communautaires (57 261€ en 2020, 63 421€ en 2019 contre 70 048 € en 2018), le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (compte 744 17 323,91€ contre 13 014 € en 2019 et 0 en 2018).

Le compte 7473 (Participations du département) recense les subventions départementales reçues en 2020 pour les projets d'animation autour de la parentalité de même que les participations issues du département pour l'utilisation des équipements sportifs des collèges (28 355€ contre 29 114€ en 2019). **Le compte 7478** (2020 : 81 170€ contre 2019 : 105 601€) retranscrit essentiellement les subventions provenant de la CAF et destinées à compenser le financement des rythmes scolaires ou encore des projets ciblés (ex festival festi familles). La différence s'explique par la non réception de subvention CAF liée

au confinement des enfants malgré un effort de la CAF de maintien du niveau de la subvention entre mars et juillet 2020.

La participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles et du restaurant scolaire est enregistrée sur le **compte 74741** pour les communes rattachées à Redon Agglo et au **compte 74748** pour les communes hors Redon Agglo. Leur solde est respectivement de 18 019 € et 1 833 € en 2020 contre en 26 241 € et 9 554 € en 2019. En 2019, une erreur d'imputation sur le compte 74748 pour 3745 € explique partiellement cette différence. De plus, 2019 a été marquée par des rattrapages historiques de situations comptables à hauteur de 1575 € ce qui n'est pas le cas en 2020. Enfin, le prix de la scolarité a évolué car depuis 2020, est réalisé un distingo entre le cout d'une scolarité en élémentaire et en maternelle ce qui a une incidence sur la participation des communes en fonction de l'âge des enfants concernés. Le cout de la scolarité en élémentaire est passé de 708€ en 2019 à 408€ en 2020 et de 708€ à 1553€ en maternelle sur cette même période.

Sur le compte 74741, on note également une perte d'élèves et par conséquent une baisse de fréquentation de notre école par les communes de Conquereuil, Plessé, Pierric, Brain et Aveszac, soit au total une « perte » de 12 élèves, sur lesquels les communes contribuaient aux frais de fonctionnement des écoles et du restaurant scolaire.

Au chapitre 74 apparaît également la dotation de l'Etat qui baisse régulièrement : dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (**compte 748313**) pour un montant de 13 274 € en 2020 contre 14 892€ en 2019 et 18 081 € en 2018, du fonds départemental de la taxe professionnelle (**compte 74832**) pour un montant de 19 707€ en 2020 contre 19 579 € en 2019, la compensation pour exonérations de taxes foncières (**compte 78 834**) pour un montant de 29 318 € contre 29 339€ en 2019 et enfin, la compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation (**compte 74835**) pour un montant de 148 400€ contre 139 557 € en 2019 et 132 508 € en 2018.

- **Chapitre 75 (Recettes)** : A ce chapitre, sont comptabilisés les loyers et fermages + les locations des salles.

En 2020, on note une baisse de 18% de ce chapitre qui passe à 157 921€ en 2020 avec une baisse de 34 650 € par rapport à 2019 où il enregistre 192 571€. Cette baisse s'explique par la baisse de fréquentation et de locations des salles communales dont les salles des fêtes pour cause de crise sanitaire. Les loyers perçus en 2020 et 2019 restent sensiblement les mêmes.

- **Chapitre 77 (Recettes)** : Très fluctuant, le Chapitre 77 comporte principalement des recettes issues de ventes d'immeubles, des remboursements de sinistre par l'assurance ou des tiers, et des récupérations suite à des admissions en non-valeurs qui peuvent parfois être importantes.

Il est de 163 940€ en 2020, soit une explosion par rapport à 2019 (26 278€) et 2018 (18 755€).

Le montant 2020 est le reflet de la vente de biens communaux réalisés sur la commune : bâtiment rue de la Chevauchardais et vente ex CPAM, rue de Beslé.

- **Chapitre 013 (Recettes)** : Atténuations de charges = Remboursements d'arrêts maladie : Chapitre variable, et dont les recettes sont perçues en décalage par rapport aux dépenses.

Le chapitre 13 enregistre en 2020 un solde de 15 719,59€ contre 47 089€ en 2019 soit une baisse de 67%

EVOLUTION PAR CHAPITRE DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT SUR LES 6 DERNIERS EXERCICES ECHUS - INVESTISSEMENT

Chapitres	Intitulé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
10	dotations fonds divers et réserves (TLE)						1 480,00 €
16	remboursement d'emprunts	275 803,57 €	256 945,02 €	214 062,68 €	372 401,34 €	196 405,73 €	232 478,38 €
20/21/23	dépenses d'équipement	725 202,08 €	1 162 673,29 €	1 539 681,05 €	2 073 007,05 €	3 300 672,64 €	1 290 198,45 €
13	subvention d'investissement					36 750,00 €	
204	subvention d'équipement	14 183,99 €	0,00 €	22 217,78 €	27 089,95 €	28 173,46 €	50 749,64 €
26	participations			33 954,72 €		300,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		1 015 189,64 €	1 419 618,31 €	1 809 916,23 €	2 472 498,34 €	3 562 301,83 €	1 574 906,47 €
Ecritures d'ordre	040	24 531,05 €	15 459,93 €	33 239,38 €	29 279,37 €	62 361,45 €	11 640,54 €
	041	613 146,08 €	67 369,24 €	52 055,65 €	114 407,48 €	5 441,70 €	327,53 €
TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT N		1 652 866,77 €	1 502 447,48 €	1 895 211,26 €	2 616 185,19 €	3 630 104,98 €	1 586 874,54 €
001	report N-1(déficit=depense)						
	TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 652 866,77 €	1 502 447,48 €	1 895 211,26 €	2 616 185,19 €	3 630 104,98 €	1 586 874,54 €

DEPENSES

10 (hors 1068)	dotations - fonds divers dont FCTVA	127 405,95 €	104 920,15 €	219 813,91 €	32 438,00 €	598 596,85 €	523 285,32 €
13	Subvention invt et équipement	424 594,23 €	34 430,90 €	158 315,85 €	367 162,67 €	441 391,38 €	612 850,00 €
16(hors 165)	dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	1 200 000,00 €	0,00 €
23/165	autres produits de gestion courante	600,00 €	7 118,36 €	19 595,12 €	23 721,44 €	48 159,81 €	9 861,79 €
27	atténuation de charges	6 344,35 €	6 667,57 €	7 007,26 €	1 806,73 €	0,00 €	0,00 €
458201					33 954,72 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES (hors 1068)		558 944,53 €	153 136,98 €	404 732,14 €	959 083,56 €	2 288 148,04 €	1 145 997,11 €
Ecritures d'ordre	040	341 805,06 €	391 549,20 €	353 963,25 €	378 307,72 €	377 101,10 €	515 332,45 €
	41	613 146,08 €	67 369,24 €	52 055,65 €	114 407,48 €	5 441,70 €	327,53 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT N HORS 1068		1 513 895,67 €	612 055,42 €	810 751,04 €	1 451 798,76 €	2 670 690,84 €	1 661 657,09 €
1068	REPORT N-1 (couverture besoin financement investissement)	800 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT "N"		2 313 895,67 €	1 612 055,42 €	1 810 751,04 €	2 451 798,76 €	3 370 690,84 €	2 361 657,09 €
001	report N-1 (Excédent = recette)	912 605,05 €	1 573 633,95 €	1 683 241,89 €	1 594 182,69 €	1 429 796,26 €	1 424 258,17 €
TOTAL RECETTES GLOBALES INVESTISSEMENT		3 226 500,72 €	3 185 689,37 €	3 493 992,93 €	4 045 981,45 €	4 800 487,10 €	3 785 915,26 €

RECETTES

* dont 253 874,05€ d'excédent d'investissement assainissement

Résultat excédentaire d'investissement

2020	2 199 040,72 € * <i>Données provisoires au 19/01/2021- CA non arrêté</i>
2019	1 170 382,12 €
2018	1 429 796,26 €
2017	1 620 882,66 €
2016	1 683 900,00 €
2015	1 573 600,00 €

*Dont 253 874,05 € d'excédent d'investissement assainissement

- *Chapitre 16 Dépenses* :

Le remboursement de la dette en capital est en hausse entre 2019 et 2020 de 18,36% et passe de 196 405 € à 232 478€.

En effet, 2019 est la 1^{ère} année où le nouvel emprunt de 1 200 000€ contracté pour l'acquisition de l'école Joséphine Baker est remboursé sur une année pleine. Les mensualités de remboursement d'emprunt n'ont commencé qu'en juillet 2019.

EMPRUNTS EN COURS :

	Désignation	Date d'obtention	Montant Du contrat	Capital Restant dû	Durée (Mois)	Nature de taux	Taux actuariel	Organisme prêteur
26	Investissement 2003 : Construction bibliothèque & regroupement des écoles Beslé	09/04/2003	400 000 €	178 062,93 €	300	F	4.17	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT
27	Acquisition & amélioration 4 logts collectifs Beslé	11/04/2005	240 000 €	145 732,01 €	360	R	1.65	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS
28	Investissements généraux	01/06/2006	250 000 €	26 003,34 €	180	V	2.39	CREDIT MUTUEL (FEDERALE)
31	Trvx d'infrastructure Investissement 2008	30/01/2009	1 000 000 €	531 820,27 €	240	F	4.91	CRCAM LOIRE ATLANTIQUE
33	Financement investissements 2009	01/09/2009	1 000 000 €	560 250,00 €	240	R	2.05	CACIB*
34	Création maison des services publics	23/05/2018	500 000 €	450 000,00 €	240	F	1.48	CREDIT MUTUEL (FEDERALE)
35	Construction école Joséphine Baker	11/01/2019	1 200 000 €	1 110 000,00 €	240	F	1.46	CREDIT MUTUEL (FEDERALE)

*CACIB : emprunt particulier – (option de tirage type « ligne de trésorerie)

Voir document Annexe sur l'endettement pluriannuel des emprunts

Principales dépenses réelles d'investissement 2020 :

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	232 478,36€
Chapitre 20	Etude architecte agrandissement de la mairie	2 280€
	Annonces médialex marchés 2020 (chauffage église, voirie, extension pôle enfance)	616,57€
	Licences logiciels et ordinateurs et VPN	7 456,72€
Chapitre 21	Achats terrains bâtis (Martin)	1 496,81€
	Poteau incendie	2 334,00€
	Tracteur John Deere avec chargeur	73 200€
	Illuminations de Noël	13 339€
	Meuleuse	475,01€
	Compresseur	162,23€
	Remorque à ridelle	10 236€
	Nissan véhicule	13 890,00€
	Barrières marché GP	634,80€
	Informatique : ordinateurs, tablettes, onduleur, sonorisation, bornes wifi, serveur, scanner	52 107,24€
	Œuvres et objet d'art	3 020,54€
	Portier, matériel PPMS, bornes camping	15 604,89€
	Panneaux signalétiques tourisme	15 136,47€
	Tricycles, trottinettes	2 378,14€
	Visseuses	2 750,29€
	Electroménager, sèche-linge, micro-onde, chauffe eau, autolaveuses + distributeur eau ozonée, aspirateurs, rideaux occultants, pare soleil, de scène + divers petits matériels	23 008,00€
	Tapis gym	3 977,00€
Organigramme de clés	7 409,46€	
Chapitre 23 (article 2313)	Chauffage église GP	46 380,22€
	Salle Bellevue extension gymnase	405 885 95€
	Pôle Enfance	12 638,24€
	Construction nouvelle école	73 957,81€
	Extension restaurant scolaire	1 350,90€
	Maison des services	3 411,19€
	Salle foot Guénouvry	2 194,90€
	Travaux divers Ecole Joséphine Baker	4 273,30€
	Travaux divers Mairie GP	1 219,13€
	Salle fêtes Guénouvry	9 596,23€
	Création vestiaires Bellevue	9 000,00€
	Salle du personnel	40 029,93€
	Restauration Chapelle Saint Georges	12 800, 00€
	Gîte du Haras	2 420,00€
	Camping GP	3 642,62€
Chapitre 23 (article 2315)	Travaux de voirie 2020	296 361,57€
	Aménagement réseau eau pluviale	36 162,02€

TOTAL : 1 474 315,54€

Recettes d'investissement

- Chapitre 10 (hors 1068) :

Les recettes de FCTVA et de TA sont, par nature, fluctuantes. Elles sont liées aux investissements réalisés par la Commune (N-1) et aux travaux des particuliers.

Montant du FCTVA (Fond de Compensation TVA) :

2020	499 064,60€
2019	551 901,53 €
2018	0,00 €
2017	199 259,00 €
2016	85 038,00 €

La TVA due au titre de 2018 (régularisation) soit 229 898,02€ et celle due au titre de 2019 ont été versées en 2019.

TA (Taxe d'Aménagement, remplace notamment la « TLE ») :

2020	24 220,72€
2019	46 695,32 €
2018	32 438 €
2017	20 554 €
2016	19 882 €

- Chapitre 13 - Subventions reçues en rapport avec les investissements de la commune

2020	612 850,00 €
2019	441 391,38 €
2018	368 162,00 €
2017	157 316,00 €
2016	34 430,90 €

Les soldes de subventions sont toujours en décalage avec les dépenses puisque versées sur justificatifs de fin d'opérations.

Par ailleurs, la commune est dans l'attente d'un montant global de 337 181,09 € correspondant à des subventions « certaines » non encore réceptionnées. Ce montant apparaîtra dans les restes à réaliser « recettes » de la commune.

- **Chapitre 16** : Les deux derniers emprunts sont d'un montant de 500 000 €, réalisé en 2018 pour l'un et 1 200 000 €, pour l'autre, contracté fin 2018 mais réalisé en juillet 2019. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2020.

Résultats temporaires (récapitulatif)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses Fonctionnement N	4 009 958,71 €	4 091 635,25 €	4 131 116,05 €	4 504 073,55 €	4 422 234,98 €	5 616 220,07 €
Recettes Fonctionnement N	5 036 262,65 €	5 128 048,42 €	5 291 187,12 €	5 329 957,01 €	5 497 775,79 €	5 481 957,60 €
Résultat de Fonctionnement N	1 026 303,94 €	1 036 413,17 €	1 160 071,07 €	825 283,46 €	1 075 540,46 €	-134 262,47 €
Report Fonctionnement N-1	437 682,25 €	463 986,19 €	551 426,29 €	711 497,36 €	837 380,82 €	2 241 895,61 €
Résultat de clôture Fonctionnement	1 463 986,19 €	1 500 399,36 €	1 711 497,36 €	1 536 780,82 €	1 912 921,28 €	2 107 633,14 €

Dépenses Investissement N	1 652 866,77 €	1 502 447,48 €	1 895 211,26 €	2 616 185,19 €	3 630 104,98	1 586 874,54 €
Recettes Investiss N (hors 1068)	1 513 895,67 €	612 055,42 €	810 751,04 €	2 451 798,76 €	2 670 691,00	1 661 657,09 €
Résultat d'Investiss. Ex N : Déficit hors 1068	-138 971,10 €	-890 392,06 €	-1 084 460,22 €	-164 386,43 €	-959 413,98	+74 782,55 €
Report Investiss. N-1 (R001 + 1068)	1 712 605,05 €	2 573 633,95 €	2 683 241,89 €	1 594 182,69 €	2 129 796,26	2 124 258,17 €
Résultat de clôture Investissement (excédents)	1 573 633,95 €	1 683 241,89 €	1 598 781,67 €	1 429 796,26 €	1 170 382,28 €	2 199 040,72 €
Résultat GLOBAL (Excédent)	3 037 620,14 €	3 183 641,25 €	3 310 279,03 €	2 966 577,08 €	3 083 305,40	4 306 673,86 €

Le résultat global en investissement inclut les 253 74,05 € d'excédent d'investissement Assainissement qui doivent être reversés à Redon Agglomération

– (En attente chiffres définitifs du Compte administratif 2020) :

Résultats (CA Prévisionnel schématisé)	RF	5 481 957,60 €	R002 inclus
	DF	5 616 220,07 €	
	Résultat fonctionnement 2020 (déficit)	-134 262,47 €	
	report résultats N-1	2 241 895,61 €	
	Résultat global de fonctionnement (excédent)	2 107 633,14 €	
	RI	1 661 657,09 €	R001 et 1068 inclus
	DI	1 586 874,54 €	
	Résultat Investissement	74 782,55 €	
	report résultats N-1	2 124 258,17 €	
	Résultat global d'investissement 2020	2 199 040,72 €	
Affectation des résultats 2020 au BP 2021			
RAR 2020 reportés en dépenses d'investissement sur BP 2021		926 194,61 €	
RAR 2020 reportés en crédits d'investissement sur BP 2021		337 161,09 €	
solde déficitaire	(Besoin de financement à couvrir par excédents N-1 (D001))	589 033,52 €	(à financer)

2 199 040,72€ > 589 033,52€

Excédent d'investissement en R001	2 199 040,72 €
Excédent fonctionnement constaté	2 107 633,14 €
Proposition Capitalisation d'une partie en excédent de fonctionnement en 1068	1 000 000,00 €
Solde excédent fonctionnement reporté en R002	1 107 633,14 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL

(Chiffres non définitifs, en attente du Compte administratif)

- 1) Excédent d'investissement : 2 199 040,72 € à reporter au R001 du BP 2021
- 2) Constat des « restes à réaliser » de 2020 se reportant à 2021 :
 RAR Dépenses investissement 2020 : 926 194,61€
 RAR Crédits investissement 2020 : 337 161,09€
- 3) Besoin de financement : 589 033,52€
- 4) Excédent de fonctionnement de + 2 107 633,14€ :
 - Versement à la section d'investissement d'un montant à déterminer pour l'autofinancement (au minimum 1 000 000€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »)
 - Le solde en recettes pour la section fonctionnement au R002 du BP 2021 soit 1 107 633,14 €

CALCUL DES RATIOS

Le calcul des ratios effectué au titre de 2020 ne tient pas compte du transfert de l'assainissement à Redon Agglomération qui fausse, de manière exceptionnelle, les données.

Epargne brute (RRF-DRF)

Mesurer la capacité de la collectivité à dégager des moyens de financer ses investissements)

2015	2016	2017	2018	2019	2020
1, 343 K€	1, 412K €	1, 487K €	1,195 K€	1,390 K€	1,398 KF

Epargne nette (EB-16)

(Permet de mesurer cette même capacité après remboursement de la dette en capital)

2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 067 774 €	1 155 557 €	1 273 153 €	823 248€	1 193 595€	1 165 926€

Encours de dette (Capital restant dû)

(Permet d'apprécier l'évolution de l'endettement de la collectivité)

01/01/2015	1 ^{er} /01/2016	1 ^{er} /01/2017	1 ^{er} /01/2018	01/01 /2019	01 /01/2020	01/01/2021
2 818 864 €	2 552 660 €	2 306 200 €	2 099 079 €	2 229 051€	3 233 522€	3 001 868€

Encours de dette par habitant (CRD/pop.)*

01/01/2015	1 ^{er} /01/2016	1 ^{er} /01/2017	1 ^{er} /01/2018	1 ^{er} /01/2019	01/01/2020	01/01/2021
537,44 €	457,06 €	410,06 €	372,24€	406,09€	589,09€	547,38€

Population DGF réf

- 2021 : 5491 hbts
- 2020 : 5484 hbts
- 2019 : 5489 hbts
- 2018 : 5564 hbts

Moyenne Métropole Communes de 3.500 à 10.000
habitants = 831 €

Encours sur épargne brute (CRD/EB)

(Permet de mesurer la capacité de la collectivité à rembourser sa dette. Le ratio se lit en années)

Guémené-Penfao					
Fin 2015	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019	Fin 2020
1, 90 ans	1,63 ans	1,476 ans	1,90 ans	2,33 ans	2,14 ans

Autres ratios des communes :

DRF / Population :	Guémené-Penfao 2020	France métropolitaine communes 5 000 à 10.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	742€	935€	953€

Produit Impôts Directs / Population :	Guémené-Penfao 2020	France métropolitaine communes 5000 à 10 000 habts	France métropolitaine hors Paris
	496€	507€	511€

RRF / Population :	Guémené-Penfao 2020	France métropolitaine communes 3.500 à 10 000 habts	France métropolitaine hors Paris
	996€	1 093€	1 140€

Dép. brutes d'équipement (20-21-23-45) / Population :	Guémené-Penfao 2020	France métropolitaine communes 3.500 à 10 000 habts	France métropolitaine hors Paris
	234€	313€	300€

D.G.F. / Population :	Guémené-Penfao 2020	France métropolitaine communes 3.500 à 10.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	148€	152€	175€

Dépenses de personnel / DRF :	Guémené-Penfao 2020	France métropolitaine communes 3.500 à 10.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	53,77 %	55,1 %	55,5%

Marge d'autofinancement courant (MAC)* = (DRF + Rembours.Dette) / RRF :	Guémené-Penfao 2019	France métropolitaine communes 5 000 à 10.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	78,68 %	90,1 %	91,6%

* Capacité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

Taux d'Equipement* = Dép. brutes d'équipement / RRF	Guémené-Penfao 2020	France métropolitaine communes 3.500 à 10.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	23,63 %	28,7 %	26,3 %

* Effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. A relativiser sur chaque année donnée, car les programmes d'équipements se jouent souvent sur plusieurs années. (travaux en régie 2020 : 7 327,80€)

Taux d'endettement* = Dette (encours) / RRF	Guémené-Penfao 2019	France métropolitaine communes 3.500 à 10.000 habts	France métropolitaine hors Paris
	54,87 %	75 %	77,9 %

* Mesure la charge de la dette de la collectivité au regard de sa richesse.

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 :

Vestiaires sportifs Bellevue	450 000 €
Agrandissement Mairie	400 000 €
PAVC+ PATA	250 000 €
Chapelle St Georges (réfection charpente, maçonnerie, boiserie, toiture, vitraux)	219 000 €
Cabinet médical de Guémené-Penfao	160 000 €
Revêtement de zones cyclables sur 20 km	160 000 €
Agrandissement pôle Enfance	150 000 €
Jeux prairies du Don	150 000 €
Achat et aménagement Cabinet médical de Beslé sur Vilaine	130 000 €
Achat bras+ rotomotte + tractopelle	120 000 €
Restaurant du port de Beslé	80 000 €
Acquisition de terrains	50 000 €
Petits travaux routiers	50 000 €
Eclairage gymnases	45 000 €
Informatique (classes mobiles, photocopieur, journaux numériques, renouvellement matériels divers)	40 500 €
Signalétique (village poésie, panneaux historiques, cartes natures rando-patrimoine, vélos, panneaux de signalisations...)	40 000 €
Prairies du Don : aménagements divers	30 000 €
Aménagement la Tannerie (hors achat terrain)	30 000 €
Aire de jeux Beslé	30 000 €
Accessibilité PMR (voirie et trottoirs adaptés handicapés)	30 000 €
Jardinières géantes	30 000 €
Réserve d'eau	25 000 €
Travaux cimetière	23 000 €
Eclairage public	20 000 €
Platelage bois	20 000 €
Poteaux incendie (renouvellement)	18 000 €
Equipements sportifs divers (filets pare-ballons...)	10 000 €
SOUS TOTAL	1 972 500 €
+ Dépenses diverses d'investissement	527 500 €
TOTAL GLOBAL INVESTISSEMENT 2021	2 500 000€

Aucun emprunt ne sera réalisé en 2021 => Financement d'investissements par l'autofinancement

Taxes foncières et d'habitation :

RAPPEL des taux 2020, identiques à 2018, 2017, 2016 et 2015 :

	Taxe d'Habitation	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti
Guémené-Penfao 2020	19,25 %	28,04 %	58,14 %

Un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera opéré vers les communes. Le taux départemental Loire Atlantique 2020 qui est de 15% s'ajoutera au taux communal de TFPB de 2020 et le taux majoré deviendra le taux de référence pour le vote des taux de 2021.

Le taux communal de TFB 2021 sera donc de 43,04%. On ne votera plus en 2021 de taux de TH car l'impôt sera dorénavant un impôt d'état. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste gelé jusqu'en 2023.

Charges de FONCTIONNEMENT, prévisions 2021 :

Chapitre 11 :

Les principales charges devront être contenues. Il convient d'être vigilant sur certains postes (télécommunications, énergie, renégociations de contrats, abonnements...) et dès la sortie de la crise sanitaire sur l'entretien des locaux, domaine sur lequel une rationalisation avait débuté en 2019 mais a été stoppée en 2020 à cause de la pandémie. Il sera poursuivi l'optimisation de l'usage de l'outil informatique dans la collectivité et divers frais risquent d'augmenter au niveau de la dématérialisation (nouveaux logiciels, renouvellement régulier du parc informatique...)

Chapitre 12 : Les dépenses de personnel

Le chapitre 012 devra tenir compte :

- De la poursuite du projet d'état PPCR (Parcours professionnel des carrières et des rémunérations) sur 2021
- D'avancements d'échelons, de grade et de promotion interne avec les revalorisations liées
- De la rémunération de remplaçants pour pallier aux arrêts maladie et de celle des saisonniers,
- Des éventuels réajustements nécessaires en termes de personnel à effectuer en cours d'année pour faire face au recours croissant des familles aux prestations scolaires (cantine, périscolaire, service jeunesse...)
- Des remplacements d'agents titulaires partant en retraite et de 2 créations de postes pour améliorer le niveau d'intervention communale aux services techniques

Au niveau de la formation, le plan de formation 2021 sera calé sur les orientations prises en 2020 et la poursuite de la montée en compétences des agents aux divers logiciels et outils informatiques de la collectivité. L'année 2021 sera également l'année de la mise en place des lignes directrices de gestion qui permettront à chaque collectivité de gérer de manière indépendante la carrière de ses agents sans passer par les commissions administratives paritaires.

Un projet de mise en place de tickets restaurant pourrait également se concrétiser en 2021, le dossier ayant été abordé lors d'un comité technique fin 2020.

Côté recettes, peu de changements sont attendus, compte tenu des éléments exposés dans le présent rapport.

Les orientations stratégiques 2021 :

Le budget de 2021 est un budget de début de mandature, de lancement et de préparation de projets avec une enveloppe financière dédiée aux études tant en investissement qu'en fonctionnement. Il s'inscrit dans la lignée des élections municipales et de changement d'équipe municipale. Les projets de dépenses 2021 découlent logiquement des projets présentés à la population lors de la campagne électorale, le projet « phare » étant la redynamisation et la revalorisation du centre bourg de la commune de Guéméné-Penfao et notamment du quartier du Presbytère.

Des projets de réhabilitation du presbytère et de ses annexes, bâtiments à vocation économique et touristique sont envisagés ainsi que des aménagements arborés et ludiques en bordure du Don, une liaison douce, des parcs de stationnement adaptés à l'évolution des modes de déplacements actuels et des aménagements pour cyclistes.

La volonté politique est de coconstruire pour et avec les habitants une qualité de vie à tous niveaux tant sur le plan environnemental, qu'économique, social, sécuritaire, culturel, de faciliter leur mobilité tout en revalorisant le patrimoine existant et en créant des équipements à vocation économique ou de loisirs destinés à redynamiser nos centres bourgs.

Une large part du budget 2021 sera consacrée à la mise en œuvre des politiques culturelle, touristique et sportive de proximité qui contribuent à l'épanouissement individuel et collectif ainsi qu'au rayonnement et à l'attractivité de la ville mais également à la tranquillité et à la sécurité publique en amorçant concrètement le projet d'implantation dans la commune d'une nouvelle gendarmerie d'ici la fin du mandat.

Cette nouvelle gendarmerie a vocation à accueillir 15 gendarmes et leur famille et permettre le rapprochement de la brigade de Saint Nicolas de Redon et de Guéméné. Sa réalisation s'étalera sur l'ensemble du prochain mandat. Le site choisi est celui de la Courtainais. La commune est propriétaire d'un terrain qu'elle se propose de mettre à disposition partiellement de la gendarmerie et envisage parallèlement de faire l'acquisition d'une parcelle complémentaire afin de pouvoir proposer 2 possibilités de sortie pour les gendarmes sur une nouvelle voirie.

La dimension sanitaire de la commune n'est pas oubliée. Deux cabinets médicaux sont actuellement en cours d'aménagement à Guéméné-Penfao et dans la section de commune de Beslé-sur-Vilaine.

Dans un autre registre, une extension du Pôle Enfance est prévue pour permettre la création d'une bibliothèque mutualisée entre le périscolaire et l'école élémentaire de l'école Joséphine Baker ainsi qu'un agrandissement de la salle de sieste, un projet d'agrandissement de la mairie avec un nouvel aménagement extérieur sur son parvis est actuellement à l'étude.

Dans le domaine sportif, associatif et culturel, le démarrage de quelques projets, clairement identifiés est envisagé en 2021 :

- la construction de vestiaires sportifs sur Bellevue : Programme de travaux en faveur de la pratique du sport en général et plus particulièrement de l'éducation physique pour l'enfance-jeunesse. La construction de ces nouveaux vestiaires de sport complètera en effet l'extension de la salle de gymnastique achevée fin 2020.
- la restauration de la chapelle Saint Georges dans la perspective d'y accueillir ensuite une muséographie, aménagement touristique attractif sur nos chemins de randonnées.
- la revitalisation du bourg de Beslé-sur-Vilaine avec l'aménagement d'une aire de jeux, l'amélioration du camping municipal en vue d'une labellisation, la sécurisation routière du bourg, l'accueil vélos, le restaurant du port et l'équipement de la halte nautique.

- la création d'itinéraires bis favorisant la pratique sécurisée du vélo entre Guémené-Penfao, Beslé-sur-Vilaine et Guénouvry

La commune ambitionne également :

- de poursuivre les programmes de travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments communaux avec notamment l'aménagement de la maison des Associations 2 (ancienne école)

La commune envisage de continuer à démocratiser l'accès à la culture et au sport, de valoriser et embellir le cadre de vie des administrés tant par l'entretien des espaces verts, naturels et paysagers (camping, bords du Don et de la Vilaine, prairies du Don, rénovation mobilier urbain, renouvellement de la signalétique...) que par la qualité des prestations qu'elle délivre à destination des enfants, des jeunes, des familles, des aînés.

Le budget 2021 s'inscrit également dans la continuité du programme d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti existant en tenant compte de la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments, de l'amélioration et du confort des usagers. La mise en accessibilité des bâtiments, la conformité réglementaire et la sécurité seront bien entendu recherchées.

Enfin, le budget 2021 s'attachera à consolider le soutien aux associations qui animent la vie locale, grâce à des aides financières, logistiques ou en matériel.

Le financement des orientations budgétaires 2021

Les orientations budgétaires 2021 sont ambitieuses mais il est au cœur des préoccupations de préserver la santé financière de la ville en s'appuyant sur les partenariats assurant un soutien solide de l'Etat, de la Région et du Département.

Un travail de recherche de subventions a été réalisé avec succès fin 2020 sur les gros projets et la commune bénéficie d'un accompagnement particulier et inespéré car son entrée dans les dispositifs « Cœur de ville, cœur de bourg » et « Petite ville de demain » a été validée en début 2021,

Le cadre financier :

- des impôts locaux suivant la seule évolution « physique » des bases
- un partenariat avec l'intercommunalité
- un partenariat avec la CAF dans le cadre de différents dispositifs contractualisés (contrat enfance jeunesse, prestation de service unique pour la petite enfance) permettant d'envisager une recette budgétaire d'environ 100 000€ chaque année.
- une quasi stabilisation des dotations de l'Etat.
- une recherche systématique de subventions pour les futurs projets de la collectivité.

↳ Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les hypothèses retenues à ce titre sont les suivantes :

- une progression des charges à caractère général conditionnée par des coûts contraints à l'inflation (progression des tarifs et taxes de l'énergie (électricité et gaz), revalorisation des marchés de fournitures et de prestations de services...) évolution des effectifs scolaires et du recours des familles aux services associés (restauration scolaires, activités péri-éducatives...). Ceci nous obligera à revoir certaines dépenses de fonctionnement.
- une légère progression des charges de personnel au regard de l'évolution des emplois permanents (avancement de grade, d'échelons, promotion interne,) de la poursuite des mesures salariales décidées

par l'Etat (PPCR) mais aussi d'éventuels recrutements permettant l'amélioration du service public, la mise en œuvre de tickets restaurant en faveur du personnel.

- un maintien des autres charges de gestion courante ainsi que des subventions aux associations.

Le montant de l'épargne brute devrait s'établir autour de 1,398 K€ (hors transfert de 1 028 K€ de la compétences Assainissement à Redon Agglomération).

Précisions sur les budgets annexes :

Budget annexe Assainissement Collectif : inexistant en 2021

Le budget Assainissement collectif a été transféré à Redon Agglomération en 2020. C'est donc Redon agglomération qui doit poursuivre aujourd'hui les engagements historiquement pris par la commune, notamment :

- Etude de faisabilité d'un assainissement collectif pour Guénouvry
- Etude pour redimensionnement de la station d'épuration de Callac

Budget annexe Lotissement « Résidence de la Croix Verte » : inexistant en 2021

Tous les appartements ont été vendus Il a été prévu en décembre 2020 le vote d'une subvention d'équilibre de 93 283 € du budget principal pour clôturer ce budget annexe.

Budget annexe Lotissement « Domaine de la Courtinais » :

Il convient de préparer la tranche numéro 2, les travaux de la première tranche étant globalement achevés. Le dernier terrain a été réservé en 2020 et la vente devrait se concrétiser en 2021.

Présenté par Madame le Maire en séance du Conseil municipal du 18 février 2021 après une transmission auprès des membres du Conseil par envoi du 11 février 2021.

Fait à Guémené-Penfao, le 18 février 2021.



Le Maire,
Isabelle BARATHON-BAZELLE